



Vendredi 29 juin 2018 à 18h00

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 4 – 2018

° ° 0 ° °

Affiché le 4 juillet 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Procurations : 8

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, FONTA, LABEUR, LECERF, MARETTE, MULLER, PORTES(*), PUJOL, et ROUQUET.

Mmes BARRAL, BERBON, DESAINT, EYCHENNE, KEROUEDAN, PONS, TEYSSIER et ZANIN.

Ont donné pouvoirs :

M. BLANC-GALERA à M. COTTAVE-CLAUDET

Mme CHAMPEAUX à Mme DESAINT

M. CUJIVES à M. PUJOL

Mme GUILLEMAT à Mme ZANIN

Mme LIPPENS à M. FONTA

Mme MAHEU à M. LABEUR

Mme RAYNIER à Mme PONS

M. ZAMBONI à M. ESTRADE

(*) Présent à partir du point n° 2018 4 11

Secrétaire de séance : Mme Claudia KEROUEDAN



Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2018 4 1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2018	Louis MARETTE
2018 4 2 et 2018 4 3	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : BUDGETS ANNEXES TRANSFÉRÉS A LA CCPAP : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ZI DE GARAOUTOU : Approbation du compte de gestion et du compte administratif année 2018	Jacques PUJOL
2018 4 4 et 2018 4 5	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : BUDGETS ANNEXES TRANSFÉRÉS A LA CCPAP : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT INDUSTRIEL DE BONZOM : Approbation du compte de gestion et du compte administratif année 2018	Jacques PUJOL
2018 4 6	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : BUDGETS ANNEXES TRANSFÉRÉS A LA CCPAP : Reprise des résultats 2018 dans le budget principal de la commune par DM N°4	Jacques PUJOL
2018 4 7	SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE (SPEHA) : Approbation de nouveaux statuts	Louis MARETTE
2018 4 8	VOLET RESSOURCES HUMAINES : Délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel	Corinne SGOBBO
2018 4 9	VOLET EDUCATION : Restauration scolaire : Détermination de la tarification année scolaire 2018 - 2019	Josiane ZANIN
2018 4 10	VOLET EDUCATION : Transport scolaire intra-muros : détermination du prix de la carte de transport pour l'année scolaire 2018-2019	Josiane ZANIN
2018 4 11	VOLET URBANISME : cession gratuite à la commune d'une parcelle appartenant à M. DEVILLE Pierre	Louis MARETTE
2018 4 12	VOLET SPORT : Piscine municipale de Mazères : Approbation du règlement intérieur	Louis MARETTE
2018 4 13	VOLET FINANCIER : Décision Modificative – virement de crédits DM N°5	Jacques PUJOL
2018 4 14	VOLET FINANCIER : Admission en non-valeur - créances éteintes	Jacques PUJOL
2018 4 15	DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : Compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner Mme Claudia KEROUEDAN, Conseillère Municipale, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

**N°2018 4 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 23 MAI 2018**

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès verbal de la séance du 23 mai 2018 a été adopté à l'unanimité.

**N°2018 4 2 – 2018 4 3 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : BUDGETS ANNEXES TRANSFÉRÉS A LA
CCPAP : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ZI DE GARAOUTOU :
Approbation du compte de gestion et du compte administratif année 2018**

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, les comptes de gestion et administratif soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, ***ont été approuvés à l'unanimité.***

**N°2018 4 4 – 2018 4 5 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : BUDGETS ANNEXES TRANSFÉRÉS A LA
CCPAP : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT INDUSTRIEL DE BONZOM :
Approbation du compte de gestion et du compte administratif année 2018**

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, les comptes de gestion et administratif soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, ***ont été approuvés à l'unanimité.***

**N°2018 4 6 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : BUDGETS ANNEXES TRANSFÉRÉS A LA CCPAP :
Reprise des résultats 2018 dans le budget principal de la commune par DM N°4**

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, la reprise des résultats des budgets annexes transférés à la CCPAP au budget principal de la commune, ont été approuvés à l'unanimité par DM N°4, clôturant ainsi la gestion comptable de ces budgets par la ville de Mazères.

**N°2018 4 7 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIÈGE (SPEHA) :
Approbation de nouveaux statuts**

Vu l'arrêté inter préfectoral du 18 octobre 2016 prononçant la fusion du SIECHA et du SIERGA à compter du 1^{er} janvier 2017, sous la forme d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM),

Vu l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2017, spécifiant que le SPEHA est alors devenu un Syndicat Mixte sans modification des attributions et du périmètre,

Vu l'adoption à l'unanimité des statuts du SPEHA le 29 mars dernier par le conseil syndical,

L'assemblée, **à l'unanimité**, a approuvé les nouveaux statuts du Service Public de l'Eau Hers Ariège.

N°2018 4 8 : VOLET RESSOURCES HUMAINES : Délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

L'assemblée, **à l'unanimité**, après avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de l'Ariège du 14 juin 2018 a approuvé la mise en place au 1^{er} juillet 2018 du nouveau régime indemnitaire ouvert aux agents publics de la ville de Mazères.

Composé de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Seule sera mise en place l'IFSE dès le 1^{er} juillet 2018.

N°2018 4 9 : VOLET EDUCATION : Restauration scolaire :
Détermination de la tarification année scolaire 2018 - 2019

Sur proposition de son rapporteur, Josiane ZANIN, qui avait au préalable recueilli l'avis favorable des membres de la commission Education, ***l'assemblée a approuvé, à l'unanimité, les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2018-2019 comme suit :***

Prix d'achat T.T.C par la Commune de Mazères à Hérisson Bellor	Prix de vente		Prix repas « secours »	
	Mazères	Hors Mazères	Maximum de 3 repas toutes les 4 semaines/enfant	à compter du 4 ^{ème} repas secours toutes les 4 semaines/enfant
3.83 €	3.70 €	4.30 €	+ 1 €	+ 2 €

Le Maire a fait remarquer à cette occasion, l'aide apportée par la commune aux familles mazériennes en prenant en charge d'une part, une partie du prix des repas qui sont vendus moins cher que leur prix d'achat à la cuisine centrale, et d'autre part, la totalité des frais des personnels de service et de surveillance.

N°2018 4 10 : VOLET EDUCATION : Transport scolaire intra-muros : détermination du prix de la carte de transport pour l'année scolaire 2018-2019

Vu la délibération du 30 juin 2017 approuvant la participation financière des familles avec une tarification s'élevant à 72 € par enfant pour l'année scolaire 2017-2018 avec une gratuité à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille,

Vu le maintien de ce tarif par la Région Occitanie, pour ses usagers de l'année scolaire 2018-2019,

Sur proposition de son rapporteur Josiane ZANIN, ***l'assemblée, à l'unanimité, a maintenu ses tarifs de l'an passé pour l'année scolaire 2018-2019 identiques à ceux du Région Occitanie.***

N°2018 4 11 : VOLET URBANISME :
Cession gratuite à la commune d'une parcelle appartenant à M. DEVILLE Pierre

Vu la demande de M. Pierre DEVILLE, en date du 14 avril 2018, par laquelle il requiert la régularisation du transfert d'une partie de la voirie privée du lotissement, sis Faubourg Saint Jacques, de Mme Marie DEVILLE, sa mère (lotissement autorisé par arrêté préfectoral en date du 3 Novembre 1965) ;

Vu que la parcelle concernée, cadastrée section E, n° 1938, correspond intégralement à la rue du 19 Mars 1962, identifiée au tableau de la voirie communale sous le N°VC R37 depuis sa création,

Considérant qu'il n'y a aucun doute sur la finalité de cette voie, comme voie privée ouverte à la circulation publique, le maire propose la rétrocession de cette voie gracieusement à la commune et son intégration au domaine public de celle-ci.

Proposition approuvée à l'unanimité.

N°2018 4 12 : VOLET SPORT : Piscine municipale de Mazères : Approbation du règlement intérieur

Vu le règlement intérieur applicable à la piscine municipale en vigueur existant depuis 1993 ;

Vu l'avis favorable de l'association ENM Piscine ;

L'assemblée, ***à l'unanimité*** a approuvé le nouveau règlement intérieur d'application immédiate.

N°2018 4 13 : VOLET FINANCIER : Décision Modificative – virements de crédits : DM N°5

L'assemblée, ***à l'unanimité***, a procédé par DM N°5 à l'ouverture de crédits nécessaires :

- au reversement de droits de places au profit du Comité des Foires et Marchés pour un montant total de 87 € encaissés lors du vide grenier du 20 mai 2018,
- à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association « Pays de Cogne » d'un montant de 800 €.

Vu les demandes présentées par Monsieur le Trésorier de Saverdun-Mazères concernant des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour un montant global de 7 695.64 €, relatifs à des loyers impayés et autres charges, pour lesquelles Monsieur le Trésorier de Saverdun Mazères n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes pour les motifs suivants : « PV de carence » et effacement de dettes par ordonnance judiciaire du 13 09 2017, Jacques PUJOL, rapporteur du présent dossier a proposé de suivre l'avis du trésorier.

Proposition approuvée à l'unanimité.

**N°2018 4 15 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :
compte rendu des décisions prises**

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- l'encaissement d'une indemnité de sinistre survenu le 14/03/18 suite à un bris de glace au Centre d'Action Culturelle
- l'encaissement d'une indemnité de sinistre suite à la destruction de plantation de haies au lieu-dit « Le Conte »
- l'encaissement d'une franchise suite à l'accident sur des poteaux d'éclairage public avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny le 21 août 2017
- l'évacuation et la vente de bois au lieu-dit « Pic » par la Sté d'Exploitation des Bois du Sud-Ouest
- la retenue de caution d'un appartement communal



MANIFESTATIONS MAZERIENNES

- **Fête locale** : du 27 juillet au 30 juillet 2018 : **lettre jointe** aux administrés : apéritif offert le vendredi soir par le Comité des Fêtes et la Ville de Mazères
- **Médiévales 2018** : **samedi 4 et dimanche 5 août 2018** (*programme joint*)
- **3ème MANOUCH'MUZIK Festival** : **du vendredi 10 au dimanche 12 août 2018** (*programme joint*)
- **Hôtel d'Ardouin : Concerts d'été** : mardi 14 août 2018 à 21 h dans les jardins de l'Hôtel d'Ardouin concert gratuit par le groupe « Via el Mundo » organisé par l'association « Pays de Cocagne ».
- **Vide greniers d'Eté** : mercredi 15 août 2018
- **Accueil des nouveaux mazèriens** (salle séminaire) + **forum des associations** (salle Fébus) : samedi 1er septembre 2018 (*flyer joint*)
- **Journées Européennes du Patrimoine** : 15 et 16 septembre 2018 : entrée gratuite à l'Hôtel d'Ardouin
- **Foire des Vendanges et des Fromages** : Dimanche 16 septembre 2018 (*programme joint*)



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.

BONNES VACANCES À TOUTES ET À TOUS